

Arlon, février 2017

Nouveau : vos emballages PMC collectés devant chez vous grâce au sac bleu.

Chères Arlonaises, Chers Arlonais,

Depuis maintenant plus de vingt ans, la collecte des emballages PMC (bouteilles et flacons en **P**lastique, emballages **M**étalliques et **C**artons à boissons) est organisée au parc à conteneurs. Cependant, dans le but d'optimiser cette collecte, votre Intercommunale AIVE et Fost Plus, organisme agréé en charge de l'obligation de reprise des déchets d'emballages ménagers, proposent de « tester » la collecte en porte-à-porte des emballages PMC sur le territoire des communes d'Arlon, Bastogne et Lierneux.

La Ville d'Arlon s'est immédiatement engagée à participer à ce projet « test ».

A partir du lundi 6 mars 2017, la ville d'Arlon testera la collecte en porte-à-porte des emballages PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons) sur l'ensemble de son territoire.

À compter du 6 mars, vos emballages PMC seront collectés en porte-à-porte toutes les deux semaines. La collecte sera effectuée à l'aide d'un sac bleu de 60 litres. Vous pourrez y déposer vos bouteilles et flacons en plastique (avec leur bouchon), vos emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, barquettes en aluminium) et vos cartons à boissons.

Pour vous permettre de vous lancer, vous trouverez dans cette enveloppe :

- un dépliant explicatif sur le projet « test » et les consignes de tri ;
- vos 2 premiers sacs bleus dans lesquels vous pourrez déposer vos emballages PMC ;
- un bon à échanger auprès de votre Administration communale pour recevoir un rouleau complet de 20 sacs bleus PMC. Ce bon est valable à partir du lundi 6 février 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017.

Pour le vendredi 24 février 2017, toutes les bulles à bouteilles en plastique seront enlevées. Les bulles à verre seront conservées. De plus, vous pourrez toujours déposer vos emballages recyclables triés sélectivement au parc à conteneurs d'Arlon.

Enfin, il est évident que les résultats de ce projet « test » détermineront les modalités futures de la collecte pour l'entièreté des 55 communes affiliées à l'Intercommunale AIVE.

Des questions? N'hésitez pas à consulter nos sites internet www.arlon.be et www.aive.be ou à appeler le 063 231 987, nos Conseillers en environnement sont à votre disposition.

Espérant pouvoir compter sur votre pleine collaboration, nous vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée.


Philippe DEFRANCE,
Directeur général,
Arlon



André PERPETE,
Échevin de l'Environnement,
Arlon



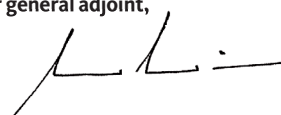
Vincent MAGNUS,
Bourgmestre,
Arlon



Mik VAN GAEVER
Director Operation,
Fost Plus



Bernard ANTOINE,
Directeur général adjoint,
AIVE



André BALON,
Président du Secteur
Valorisation et Propreté,
AIVE

